

**MAIRIE DE COGNAC LA FORÊT
HAUTE-VIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

*Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 10
Absents : 4
Votants : 12*

L'an deux mille vingt cinq
Le mardi vingt-cinq février
Le Conseil Municipal de COGNAC-LA-FORÊT dûment convoqué à 19 h 00, s'est réuni
en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VIGNERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le lundi 10 février 2025

Présents : M. Christian VIGNERIE, M. Jacques JAVELAUD (1^{er} Adjoint), Mme Maryse THOMAS (Adjointe), M. Jean MAYNARD (Adjoint), Mme Marie-Lyne COIFFE, M. Pierre FABRE, Mme Élodie FEIFER, Mme Claudette LORGUE, M. Jean-Luc RESTOUEIX, M. Denis VARENNE.

Absents excusés : Mme Daria PIEKARCZYK, Mme Frédérique GODART, Mme Michelle MOREL qui a donné procuration à M. Jacques JAVELAUD, M. Laurent MOREAU qui a donné procuration à M. Jean MAYNARD.

Secrétaire de séance : Mme Élodie FEIFER

**006/2025 – RENOUELEMENT DE L'ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES –
RENTREE 2025**

Mme Maryse THOMAS (Adjointe, commission scolaire) fait part au Conseil Municipal que l'article D521-12 du Code de l'Éducation précise que la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans.

L'organisation et les horaires scolaires actuellement mis en place ont été arrêtés pour la rentrée scolaire 2022. En conséquence, l'assemblée délibérante doit être de nouveau interrogée quant à son souhait de renouveler à l'identique les horaires scolaires ou de les modifier.

Le Conseil d'École, réuni le 13 février 2025, a voté à l'unanimité le souhait de reconduction de cette organisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décider de confirmer le renouvellement de l'organisation du temps scolaire en vue de la rentrée 2025 :

Maternelle /CP-CE1	9h – 12h / 13h30 – 16h30
CE1-CE2/CE2-CM1/CM1/CM2	9h – 12h15 / 13h45 -16h30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures, pour copie conforme en Mairie.

Le Maire,
VIGNERIE Christian

